

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1922)
Heft: 29

Rubrik: Les subsides de change en faveur de l'industrie horlogère

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM, à Neuhausen ;

TOLLMANN (Jean-Charles), Couturier, 35, rue de Miromesnil, Paris ;

LES USINES THÉCLA, S. A., à Saint-Ursanne (Suisse) et 16, rue d'Angoulême, Paris.

FOIRE DE LYON JOURNÉE SUISSE

A la Réunion d'Automne de la Foire de Lyon qui s'est terminée le 15 octobre, la Chambre de Commerce Suisse en France avait organisé, comme aux Foires précédentes, un bureau de renseignements qui lui a permis de faire une utile propagande en faveur de ses membres, de l'industrie et du tourisme suisses en général, ainsi que de la Foire de Bâle qui l'avait chargée officiellement de sa représentation.

Comme nous l'avions annoncé, cette réunion d'automne a été marquée par la visite de M. A. DUNANT, Ministre de Suisse à Paris. Ce fut, dit la *Journée Industrielle*, l'événement de la journée du 6 octobre. Accompagné de MM. MEYER, consul de Suisse à Lyon, DOBLER, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, MULLER, vice-président de la Section lyonnaise de la Chambre, remplaçant M. LOHRER, président, actuellement absent, et de quelques membres du Comité de la Foire, M. DUNANT a suivi les stands avec un grand intérêt et a vivement félicité la Société de la Foire de la parfaite organisation de la réunion d'automne. Il a admiré particulièrement les trésors de bon goût réunis dans le Salon du mobilier et des arts appliqués.

Le Ministre a tenu tout spécialement à visiter les stands occupés par les industriels suisses qui, malgré la crise économique et les difficultés causées par le change, n'ont pas hésité à prendre leur part à la manifestation de la Foire lyonnaise.

Citons parmi les intéressantes expositions des maisons suisses celles de :

LANDIS & GYR, S. A., fabrique d'appareils électriques, à Zoug ; Société anonyme SYNERGIE, machines de précision, à Moutier ; K.-E. WALDMANN, Manufacture de coutellerie, à Paris ; DELLAMONICA, Miroitier, à Lyon ; WEBER & TORTHE, machines-outils, à Lyon. Mentionnons également le stand de la Compagnie de Constructions Mécaniques Procédés SULZER.

Le soir, un banquet tout intime a groupé 80 membres de la colonie suisse à Lyon dans les salons de la Maison BERRIER & MILLIET.

La soirée a été des plus réussies. M. MEYER, Consul de Suisse, a ouvert la série des discours en souhaitant la bienvenue à M. le Ministre DUNANT et à M. DOBLER. M. MULLER lui a succédé et a parlé du commerce et des relations franco-suisses. M. DUNANT, après avoir abordé quelques-unes des questions qui sont à l'ordre du jour entre les deux pays : question des zones, navigation fluviale, a parlé du prochain renouvellement du Traité de Commerce en émettant le vœu que les négociations qui seront sans doute difficiles, soient conduites avec toute la franchise et toute la confiance nécessaires pour la mise sur pied d'une convention qui réglera et facilitera les relations entre les deux pays voisins et amis. Parlant ensuite de la colonie Suisse en France qui comprend plus de 100.000 compatriotes, il a proclamé sa fierté de se trouver à leur tête.

M. DOBLER a remercié ensuite M. DUNANT d'avoir bien voulu accepter l'invitation qui lui a été faite par la Chambre de Commerce Suisse en France. Il a parlé ensuite des relations commerciales en général et des principes qui doivent être à leur base : principes d'honnêteté, d'équité, de justice, etc...

Au nom des assistants, M. ARLAUD, photographe et promoteur de la Foire de Lyon, a émis le vœu que M. DUNANT revienne le plus souvent possible dans cette ville.

Notons enfin que l'Harmonie de l'Union Helvétique a fait entendre quelques-uns des plus beaux morceaux de son répertoire et que les tables étaient décorées avec le meilleur goût, de fleurs offertes par M. GRUAZ.

LE CHOMAGE EN SUISSE

Dans son dernier rapport, l'Office fédéral du Travail constate que la marche rétrograde du chômage tend à s'arrêter. Il est probable que l'hiver amènera une diminution du travail dans les industries à caractère saisonnier.

Au 31 août 1922, le nombre des chômeurs complets était de 51.789 contre 52.180 à la fin de juillet (diminution 391) ; celui des chômeurs partiels de 25.538 contre 28.279 (diminution 2.741).

Le recul du chômage est appréciable dans les industries de l'alimentation et des tabacs, dans la métallurgie et dans l'industrie textile.

LES SUBSIDES DE CHANGE EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE HORLOGÈRE

Les Chambres fédérales viennent de voter un arrêté ouvrant au Conseil fédéral un nouveau

crédit de 6.000.000 de francs, afin de prêter aide à l'industrie horlogère.

On se rappelle qu'un premier crédit de 5.000.000 avait été ouvert par les Chambres, par arrêté du 6 décembre 1921. Or, à la fin de juillet déjà, les engagements pris sur la base de cet arrêté excédaient de 50.000 francs environ le crédit alloué. Interrogés sur l'opportunité d'une nouvelle demande de crédits, les divers groupements, à l'exception de la Chambre de Commerce genevoise hostile en principe à une intervention de l'Etat dans ce domaine, répondirent dans un sens affirmatif. Le Conseil fédéral fut saisi d'une nouvelle requête.

Estimant que les résultats obtenus avec le système introduit à titre d'essai étaient excellents, que celui-ci avait enrayer d'une façon très heureuse la diminution de l'exportation des montres et contribué à atténuer la crise de chômage, le Conseil fédéral décida de recommander aux Chambres une nouvelle intervention. Il alla même plus loin encore : pour épargner à l'industrie horlogère les conséquences d'une interruption des allocations de subsides jusqu'au moment où les Chambres auront approuvé le nouveau crédit, il prit sur lui, au mois d'août, la responsabilité de l'octroi d'un crédit provisoire de un million sur le compte de crédits de six millions qu'il se proposait de soumettre aux Chambres en automne. L'approbation de celles-ci comporte donc la ratification de la décision prise.

LES ENTREPOTS FRANCS DE BALE

Nous avons annoncé, dans notre Bulletin de mars 1922, la constitution de la Société des Entrepôts francs de Bâle. Un article de son Président, M. E. MURY-DIETSCHY, dans le *Bulletin Commercial et Industriel suisse* nous apprend que les nouveaux entrepôts commenceront à fonctionner au cours de l'hiver prochain et donne à ce sujet quelques renseignements intéressants.

Après avoir fait rapidement l'historique des entrepôts francs en Suisse, M. MURY-DIETSCHY combat l'argumentation des pessimistes qui auraient voulu attendre la fin de la présente crise économique pour réaliser cette entreprise. On se serait ainsi, dit-il, exposé au danger de n'être pas prêt au moment de la reprise des affaires et de voir le trafic se frayer d'autres voies d'où il aurait été bien difficile de le ramener chez nous. C'est pourquoi les représentants de la Chambre de Commerce de Bâle se

diront qu'il importait de considérer les choses de plus haut, même si le succès ne devait pas être complet dès les débuts. Il ne nous est, en effet, pas indifférent que le commerce international apprenne, dès maintenant, qu'à l'entrée de la Suisse, à Bâle, se trouve un important entrepôt où des quantités illimitées de marchandises de toutes sortes peuvent être emmagasinées indéfiniment. En effet, une vieille expérience enseigne que l'accumulation de grandes quantités de marchandises n'enraye pas, mais au contraire favorise la réduction des prix.

Quels sont les avantages qu'on attend d'un Entrepôt franc de douane ?

La concession délivrée par la Direction Générale des Douanes les énumère :

Les Entrepôts dont les locaux et les terrains, clos de tous les côtés, seront considérés, au point de vue douanier, comme exterritoriaux, ne seront, de la part de l'Administration des Douanes, l'objet d'aucun contrôle en ce qui concerne la durée du dépôt. Les manipulations d'usage, telles que le fractionnement, le déballage, le triage, le mélange, le prélèvement d'échantillons, seront autorisées dans l'entrepôt sans surveillance douanière. Même une manipulation qui modifierait la nature de la marchandise pourrait être autorisée sur demande, à la condition que le produit de cette manipulation ne soit pas soumis à un droit de douane inférieur à celui que la marchandise avait à son entrée dans l'entrepôt.

L'Entrepôt franc de Bâle permettra ainsi aux commerçants suisses de participer, avec le moins de frais possible, au grand trafic international. Pour cela, il faut éviter les tracasseries administratives qui pourraient entraver la libre circulation des marchandises. Ce sera l'affaire du Conseil d'administration de la Société des Entrepôts, d'accord avec la Chambre de Commerce de Bâle et les Gouvernements cantonaux intéressés, de veiller à ce que soit observé ce principe qui a été posé à grands traits par la Direction Générale des Douanes.

Un Entrepôt franc ne saurait, en effet, être dépourvu de surveillance puisqu'il doit servir avant tout l'intérêt général. Cette surveillance a été confiée par la Direction Générale des Douanes à la Chambre de Commerce de Bâle assistée des représentants des Gouvernements de Bâle-Ville et Bâle-Campagne qui siègent dans le Conseil d'administration.

En dehors des avantages qu'apporte le commerce de transit, il est très important, pour le commerce et l'industrie, de pouvoir profiter de circonstances favorables pour acheter de grandes quantités de marchandises et les en-